

Séance
ordinaire du
20 janvier
2014

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU VINGTIÈME (20^e) JOUR
DU MOIS DE JANVIER DEUX MIL QUATORZE (2014) À COMPTER DE 20 h 30
À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse
M. Stéphane Dupont, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Claude Bélanger, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable assiste à la séance alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier ainsi que Léo Caron, directeur des ressources humaines, directeur du développement économique et de l'urbanisme y prennent part.

Sont également présents messieurs Roger Boudreau, du journal L'Avantage, de même que Marc Després et Stéphane Gagné, de la Télévision de La Mitis ainsi que madame Sonia Lévesque, du journal l'Information.

14.01.01

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. Le directeur général et greffier rédige le procès-verbal.

14.01.02

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Madame la Mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances extraordinaires du 16 décembre 2013 à 20 h, 20 h 15 et 20 h 30.

4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :

↳ Comptes réguliers : 545 994.88\$

↳ Comptes préautorisés : 817 104.65 \$

ADMINISTRATION

5. Nomination d'un maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2014.

6. Autorisation de renouvellement de l'entente de services professionnels avec M^e Marion Pelletier, avocat.

7. Proclamation de la semaine québécoise pour un avenir sans tabac.

8. Demande de révision de l'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

9. Autorisation de renouvellement de l'adhésion de la Ville de Mont-Joli à la Chambre de Commerce et Industrie Mont-Joli-Mitis pour 2014.

10. Autorisation de versement de la contribution financière de la Ville de Mont-Joli au comité organisateur de la Fresqu'Ô Fête.

11. Autorisation de renouvellement de l'adhésion au réseau de Rues Principales pour l'année 2014.

12. Dépôt d'un procès-verbal de corrections cléricales relatif à la résolution 13.11.616.

FINANCES

13. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2013.

14. Autorisation de paiement des dépenses incompressibles de l'année 2014.

15. Adoption du règlement 2014-1308 accordant un crédit de taxes à la construction commerciale, industrielle et résidentielle.

16. Autorisation de paiement de cotisations à la COMAQ pour deux (2) membres du personnel-cadre.

17. Renouvellement de la cotisation du directeur général et greffier, monsieur Joël Harrisson, à l'Association des Directeurs généraux des Municipalités du Québec (ADGMQ).

18. Renouvellement d'adhésion de la Ville de Mont-Joli à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2014.

19. Autorisation de versement de dons.

20. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires 2014 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mont-Joli.

21. Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien d'application des logiciels avec PG Govern pour 2014.

22. Autorisation de versement à Travail Mitis pour le maintien du service de chef de gare à la gare de Mont-Joli.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

- 23. Ratification d'embauche de personnel à la billetterie du Stade du centenaire.
- 24. Autorisation d'embauche au service des loisirs.

LOISIRS

- 25. Ratification d'embauche du personnel d'entretien des patinoires extérieures.
- 26. Autorisation d'application d'une tarification spéciale pour le Stade du centenaire –tournoi adulte Optimiste.
- 27. Autorisation d'application d'une tarification spéciale pour le Stade du centenaire – pour le Tournoi de Hockey Mineur de Rimouski.
- 28. Autorisation de gratuité pour la Salle Rotary de la Bibliothèque pour des ateliers d'écriture.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 29. Autorisation de renouvellement d'adhésion à l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec.
- 30. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2002-1019 concernant les animaux et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.
- 31. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 2002-1040 concernant les animaux domestiques.
- 32. Autorisation de versement de l'aide financière pour le service des brigadiers scolaires.
- 33. Adjudication de contrat à la Société protectrice des animaux du littoral pour le service de cueillette, de contrôle, protection et disposition des animaux domestiques pour la période du 1^{er} février 2014 au 31 janvier 2015.
- 34. Nomination du directeur du service incendie de la MRC de La Mitis à titre de directeur du service incendie de la Ville de Mont-Joli.
- 35. Nomination au comité de sécurité incendie de la MRC de La Mitis.
- 36. Autorisation d'embauche de monsieur Yves Dubé au service incendie de la Ville de Mont-Joli

TRAVAUX PUBLICS

- 37. Autorisation de paiement – pour les plans tels que construits à la firme Roche ltée, Groupe-Conseil, dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage.
- 38. Autorisation de paiement –fermeture de dossier 2012 et réception définitive à la firme Roche ltée, Groupe-Conseil, dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage.
- 39. Autorisation de paiement – surveillance des travaux de réfection du Château Landry et honoraires professionnels en mécanique et électricité.
- 40. Autorisation de paiement du décompte progressif no 4 à la firme construction Gides April pour la réfection de l'enveloppe et réaménagement intérieur du Château Landry.

41. Autorisation d'appel d'offres de services professionnels pour la relocalisation et la reconstruction de la station de pompage d'eau brute.
42. Adjudication d'un mandat au service de génie civil de la MRC de La Mitis pour la préparation d'un appel d'offres afin de procéder à une analyse de l'état des conduites pluviales du ruisseau lebrun.

URBANISME

43. Ratification d'un mandat à monsieur Nelson Banville, arpenteur-géomètre dans le dossier du 1446, rue Blanchette.
44. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de madame Francine Fournier pour le 102-104-106, avenue Doucet.
45. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de monsieur Mario Dionne pour le 1134-1136, boulevard Jacques-Cartier.
46. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de monsieur Rémi Bélanger, pour le 93, avenue Pierre-Normand.
47. Consultation publique sur la demande de dérogation mineure de la succession de madame Thérèse Pelletier, pour le 1446, rue Blanchette.
48. Affaires nouvelles.
49. Période de questions.
50. Clôture et levée de l'assemblée.

14.01.03

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU LUNDI 16 DÉCEMBRE À 20 H, 20 H 15 ET 20 H 30

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances tenues le 16 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, le greffier est dispensé d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Bélanger appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 16 décembre 2013 à 20 h en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 16 décembre 2013 à 20 h 15 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du lundi 16 décembre 2013 à 20 h 30 en sa forme et teneur;

14.01.04 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 545 994.88 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 817 104.65 \$

ADMINISTRATION

Avant d'aborder l'ordre du jour de la présente séance, la mairesse de Mont-Joli, madame Danielle Doyer, souligne le 66^e anniversaire du drapeau du Québec :

Demain marquera un anniversaire important : celui de notre fleurdéliné. C'est la raison pour laquelle nous débutons cette séance par quelques notes historiques que je souhaite partager avec vous.

Le 21 janvier 1948, à 15 heures, le drapeau du Québec prenait la place de l'Union Jack, drapeau britannique, au sommet de la tour centrale du parlement. Le matin même, un décret avait reçu l'approbation unanime du Conseil des ministres, consacrant le fleurdéliné comme drapeau officiel du Québec. C'est pour souligner cette cérémonie que le 21 janvier a été décrété le jour du Drapeau.

Le drapeau représente l'un des plus puissants moyens de communication d'une nation. De tout temps et dans toutes les civilisations, il a été un élément d'identification permettant de reconnaître les siens, d'attirer l'attention, d'identifier une juridiction.

Le Québec se distingue par ses traits culturels uniques, sa langue, des valeurs qui lui sont propres, une histoire et un patrimoine témoignant de sa créativité et de sa résilience. Le fleurdéliné suscite la fierté de toutes les québécoises et de tous les québécois. Il est, en somme, le catalyseur de notre sentiment d'appartenance. En cette année 2014 marquant son 66^e anniversaire, la Ville de Mont-Joli salue le drapeau du Québec !

14.01.05 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE FÉVRIER, MARS ET AVRIL 2014

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité de nommer le conseiller Jean-Pierre Labonté du district 4 au poste de maire suppléant pour les mois de février, mars et avril 2014. Par la même résolution, la Ville de Mont-Joli remercie le conseiller Georges Jalbert qui a rempli ce rôle au cours des trois derniers mois.

14.01.06 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE SERVICES PROFESSIONNELS AVEC M^E MARION PELLETIER, AVOCAT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit recourir aux services d'un conseiller juridique dans le cadre de différents projets;

CONSIDÉRANT la compétence éprouvée de M^e Marion Pelletier, avocat, ainsi que la relation de confiance développée depuis les trente dernières années entre M^e Pelletier, le conseil et l'équipe de direction;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité de renouveler l'entente de services professionnels pour consultations générales avec M^e Marion Pelletier, avocat, et ce, au coût de 4 200 \$ plus les taxes pour l'année 2014, somme payable en quatre (4) versements.

14.01.07 PROCLAMATION DE LA SEMAINE QUÉBÉCOISE POUR UN AVENIR SANS TABAC

CONSIDÉRANT QUE la démonstration a été clairement faite que l'usage du tabac entraîne de nombreuses conséquences néfastes à la santé des fumeurs et de leur entourage;

CONSIDÉRANT QUE la lutte au tabagisme passe depuis quelques années par une approche positive mettant en valeur les bienfaits d'arrêter de fumer ou, mieux encore, de ne pas commencer;

CONSIDÉRANT QUE la prise d'une telle décision constitue un défi d'envergure dont la réussite bénéficie à tous;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de proclamer la Semaine québécoise pour un avenir sans tabac du 19 au 25 janvier 2014.

14.01.08 DEMANDE DE RÉVISION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA CONSTITUTION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli, comme ville-centre, se doit de siéger au sein du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, l'entente relative à la constitution de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli permet deux représentants qui sont désignés par la MRC de La Mitis;

CONSIDÉRANT QUE cette situation fait en sorte qu'une municipalité autre que la Ville de Mont-Joli peut être nommée pour représenter la MRC au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'aéroport de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'il est important que la Ville de Mont-Joli soit représentée puisque l'aéroport se situe sur le territoire mont-jolien et que de surcroît, selon l'entente relative à la constitution de la Régie, la Ville assume une partie importante du déficit d'opération éventuel de la Régie;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Dupont appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité de demander à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli de modifier l'entente relative à sa constitution afin qu'il y ait un représentant de la MRC de La Mitis et un représentant de la Ville de Mont-Joli au sein du conseil d'administration.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14.01.09 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE MONT-JOLI-MITIS POUR 2014

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'une somme de 310 \$ incluant les taxes pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville à la Chambre de commerce et industrie Mont-Joli-Mitis pour l'année 2014.

14.01.10 AUTORISATION DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU COMITÉ ORGANISATEUR DE LA FRESQU'Ô FÊTE

Il est proposé par le conseiller Claude Bélanger appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement au comité organisateur de la Fresqu'Ô Fête d'une somme de 10 000 \$ à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli. Ce montant est prévu au budget de la Ville.

14.01.11 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU RÉSEAU RUES PRINCIPALES POUR L'ANNÉE 2014

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise le paiement d'une somme de 2012,06 \$ incluant les taxes pour le renouvellement de l'adhésion de la Ville au réseau Rues Principales pour l'année 2014. Ce montant est prévu au budget de la Ville.

14.01.12 DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTIONS CLÉRIQUES RELATIF À LA RÉOLUTION 13.11.616

CONSIDÉRANT QUE des erreurs cléricales se sont produites lors de l'adoption de la résolution 13.11.616 relative à la vente de terrains dans le parc industriel Pierre de Bané à Habitations Grand Nord;

CONSIDÉRANT QUE l'erreur concernait les numéros des lots, les superficies en pieds carrés ainsi que le caractère de la vente et de l'option promesse d'achat/vente;

CONSIDÉRANT QUE le lot 4 746 165 est d'une superficie de 397 593,11 pieds carrés fait l'objet d'une vente au prix de 0,20 \$ le pi². Que les lots 4 746 166 et 4 746 167 qui ont des superficies respectives de 179 628,63 pieds carrés et de 500 031, 21 pieds carrés font l'objet d'une promesse d'achat avec vente, et ce, au même prix pour lesquels ils sont valides pour une période de trois ans;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 92.1 de la Loi sur les Cités et Villes permettant la correction d'erreurs cléricales par le dépôt au conseil d'un procès-verbal à cet effet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt d'un procès-verbal de correction d'erreurs cléricales relativement à l'adoption de la résolution 13.11.616.

FINANCES

14.01.13 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2013

En respect des prescriptions des articles 357 et 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier dépose les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil pour l'année 2013.

14.01.14 AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES DE L'ANNÉE 2014

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le directeur des finances et trésorier de la Ville, monsieur Steve Corneau, à effectuer, sans autre autorisation, le paiement des dépenses incompressibles prévues au budget de l'année 2014 tel que le prévoit le règlement 2001-1001.

14.01.15 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2014-1308 ACCORDANT UN CRÉDIT DE TAXES À LA CONSTRUCTION COMMERCIALE, INDUSTRIELLE ET RÉSIDENTIELLE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire prolonger son programme de crédits de taxes foncières à la construction jusqu'au 28 février 2015;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion en ce sens a été donné à la séance extraordinaire du 16 décembre 2013;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement 2014-1308 accordant un crédit de taxes à la construction commerciale, industrielle et résidentielle sur le territoire de la Ville de Mont-Joli.

14.01.16 AUTORISATION DE PAIEMENT DE COTISATIONS À LA COMAQ POUR DEUX (2) MEMBRES DU PERSONNEL-CADRE

Il est proposé par le conseiller Georges Jablert appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la cotisation annuelle à la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec (COMAQ) pour l'année 2014 de la greffière adjointe et adjointe à la direction générale, madame Kathleen Bossé ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, et ce, au montant de 445 \$ chacun, plus les taxes. Cette dépense est prévue au budget.

14.01.17 RENOUVELLEMENT DE LA COTISATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER, MONSIEUR JOËL HARRISSON, À L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (ADGMQ)

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de renouveler pour 2014 l'adhésion du directeur général et greffier, monsieur Joël Harrisson, à l'Association des directeurs généraux des municipalités du Québec (ADGMQ) au coût de 926 \$. Cette dépense est prévue au budget de la Ville.

14.01.18 RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION DE LA VILLE DE MONT-JOLI À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ) POUR L'ANNÉE 2014

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la somme de 3 912.86 \$, taxes incluses, à titre de cotisation annuelle à l'UMQ pour l'exercice 2014.

14.01.19 AUTORISATION DE VERSEMENT DE DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu une demande de soutien financier qui a été analysée par les personnes responsables, lesquelles ont formulé des recommandations aux membres du conseil;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Claude Bélanger appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement du don suivant :

| Organisme | Objet | Don |
|-------------------------------------|---------------|------------|
| Ressources d'aide Aux handicapés | Téléradiothon | 100 \$ |

14.01.20 DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires pour l'année 2014 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé 2014 de l'OMH représentant un montant de 69 223 \$ pour la Ville de Mont-Joli.

14.01.21 RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN D'APPLICATION DES LOGICIELS AVEC PG GOVERN POUR 2014

Il est proposé par le conseiller Stéphane Dupont appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité de renouveler le contrat d'entretien et de soutien d'application des logiciels avec PG Govern pour l'année 2014. Ce contrat respecte les dispositions du paragraphe 6 a) de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes* et est ventilé de la façon suivante :

- Finances – archives – unité d'évaluation 17 125.53 \$
- Bornes-fontaines – éclairage – fosses Septiques, égouts, plan d'intervention, Gestion de la carte, dossier central 16 314.96 \$

Pour un total de 33 440.49 \$, taxes incluses.

14.01.22 AUTORISATION DE VERSEMENT À TRAVAIL MITIS POUR LE MAINTIEN DU SERVICE DE CHEF DE GARE À LA GARE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli fait partie du comité provisoire dont les partenaires sont le CLD, la SADC et la MRC pour le maintien du service de chef de gare de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE pour mener à bien le projet jusqu'au 31 janvier 2014, chaque partenaire membre du comité provisoire devra ajouter une somme de 452.43 \$;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser un versement d'un montant de 452.43\$ à l'organisme Travail Mitis, chapeauté par la SADC, pour le maintien du service de chef de gare à la gare de Mont-Joli, et ce, jusqu'au 31 janvier 2014.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

14.01.23 RATIFICATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL À LA BILLETTERIE DU STADE DU CENTENAIRE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de madame Rosalie Beaulieu à la billetterie du Stade du Centenaire.

14.01.24 RATIFICATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL AU STADE DU CENTENAIRE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de monsieur André Lechasseur pour le service des loisirs au tarif horaire prévu à la convention collective des employés de la Ville de Mont-Joli. Monsieur Lechasseur aura le statut de personne salariée en probation et débutera le 19 janvier 2014.

LOISIRS

14.01.25 RATIFICATION D'EMBAUCHE DU PERSONNEL D'ENTRETIEN DES PATINOIRES EXTÉRIEURES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli met à la disposition de la population deux (2) patinoires extérieures, l'une à l'École Norjoli, l'autre à l'École des Alizés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de deux (2) préposés à l'entretien de ces patinoires;

CONSIDÉRANT la recommandation conjointe de madame Josée Levesque, directrice des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et monsieur Joël Harrisson, directeur général;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche de messieurs Gaétan Roy pour l'École des Alizés, et Éric Ross pour l'École Norjoli, aux postes de contractuels à l'entretien des patinoires extérieures. Leur contrat vaudra pour une période de treize (13) semaines s'étalant du 16 décembre 2013 au 15 mars 2014 au taux horaire de 12,75 \$ sur une base de 35 heures / semaine.

14.01.26 AUTORISATION D'APPLICATION D'UNE TARIFICATION SPÉCIALE POUR LE STADE DU CENTENAIRE –TOURNOI ADULTE OPTIMISTE

CONSIDÉRANT QUE le Club Optimiste de Mont-Joli présentera son Tournoi de hockey adulte annuel du 22 au 26 janvier 2014 au profit des organismes mineurs de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Lavoie, membre du comité organisateur, a transmis à la Ville une demande de tarification spéciale pour l'utilisation du Stade du centenaire en raison du fait que les profits générés par cette activité sont destinés entièrement à la collectivité;

CONSIDÉRANT QU'une telle initiative a déjà reçu l'appui des membres du conseil au cours des années précédentes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Dupont appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser l'application d'une tarification spéciale au Club Optimiste de Mont-Joli, organisateur d'un tournoi de hockey adulte qui sera du 22 au 26 janvier 2014 au Stade du Centenaire, à savoir :

- Facturation applicable aux organismes mineurs (50 \$/heure),
- 30 \$ / l'heure, si l'on déroge à l'horaire des employés du Stade.
- 100 \$/jour pour le ménage.

14.01.27 AUTORISATION D'APPLICATION D'UNE TARIFICATION SPÉCIALE POUR LE STADE DU CENTENAIRE – POUR LE TOURNOI DE HOCKEY MINEUR DE RIMOUSKI

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski présentera du 5 au 9 février prochain, la 41^e édition du Tournoi Provincial de Hockey Mineur à Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli collabore depuis plusieurs années en fournissant des heures de glace à l'organisation du tournoi;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Vaillancourt, Vice-président du tournoi, a transmis à la Ville une demande de tarification spéciale pour l'utilisation du Stade du centenaire;

CONSIDÉRANT la bonne collaboration entre les services de loisirs des Villes de Rimouski et de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE les équipes de Mont-Joli inscrites à ce tournoi peuvent jouer à domicile;

CONSIDÉRANT QU'une telle initiative a déjà reçu l'appui des membres du conseil au cours des années précédentes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser l'application d'une tarification spéciale pour le le Tournoi de Hockey Mineur de Rimouski au Stade du Centenaire, à savoir :

- Facturation applicable aux organismes mineurs (50 \$/heure),
- 30 \$ / l'heure, si l'on déroge à l'horaire des employés du Stade.
- 100 \$/jour pour le ménage.

14.01.28 AUTORISATION DE GRATUITÉ POUR LA SALLE ROTARY DE LA BIBLIOTHÈQUE POUR DES ATELIERS D'ÉCRITURE

CONSIDÉRANT QUE madame Sylvette Lévesque désire, à titre de bénévole, mettre sur pied un club d'écriture pour le grand public;

CONSIDÉRANT QUE madame Lévesque a fait une demande auprès de la Ville de Mont-Joli afin d'utiliser la salle Rotary à titre gratuit pour ces ateliers qui auront lieu les dimanches de 13 h 30 à 15 h, et ce, sur les heures d'ouverture de la bibliothèque;

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque a une mission de transmettre le savoir en lecture et écriture et la volonté du conseil municipal de développer de telles initiatives;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Bélanger appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'utilisation de la salle du Rotary, et ce, à titre gratuit, à madame Sylvette Lévesque pour la mise sur pied d'un Club d'écriture pour une période d'un an.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

14.01.29 AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC

Cet item est retiré.

14.01.30 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2002-1019 CONCERNANT LES ANIMAUX ET APPLICABLE, ENTRE AUTRES, PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Georges Jalbert donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2002-1019 concernant les animaux et applicable, entre autres, par la Sûreté du Québec.

14.01.31 AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2002-1040 CONCERNANT LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Le conseiller Georges Jalbert donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 2002-1040 concernant les animaux domestiques.

14.01.32 AUTORISATION DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DES BRIGADIERS SCOLAIRES

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de soutenir le service de brigadiers scolaires dans le but d'assurer une meilleure sécurité pour les enfants qui fréquentent les écoles primaires Norjoli et des Alizés;

POUR CE MOTIF, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de verser le montant de 6 200 \$ à la Maison des jeunes de Mont-Joli à titre de contribution de la Ville de Mont-Joli au fonctionnement du service de brigadiers scolaires pour l'exercice 2014. Rappelons que la Maison des jeunes de Mont-Joli agit à titre de gestionnaire de ce service auquel contribuent généreusement la Caisse Desjardins, le Club Optimiste ainsi que le Club Rotary de Mont-Joli. La Ville de Mont-Joli remercie la Maison des jeunes pour sa nouvelle implication et par cette même résolution, la Ville tient à remercier la Maison des Familles de Mont-Joli et madame Élyse Morin pour leur implication depuis la mise en place du projet sans que ce service n'aurait pu être offert à la population de Mont-Joli.

14.01.33 ADJUDICATION DE CONTRAT À LA SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DU LITTORAL POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE, DE CONTRÔLE, PROTECTION ET DISPOSITION DES ANIMAUX DOMESTIQUES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} FÉVRIER 2014 AU 31 JANVIER 2015.

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a procédé à un appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions sont parvenues au greffe de la Ville à savoir :

- | | |
|---|------------------|
| • SOS Refuge animaux | non conforme |
| • Société protectrice des animaux du littoral | 8 800 \$ + taxes |

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du directeur général et greffier, monsieur Joël Harrisson;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité d'accorder à la Société protectrice des animaux du littoral au montant de 8 800 \$ plus les taxes le contrat pour la cueillette, le contrôle, la protection et la disposition des animaux domestiques conformément à la demande de soumission.

14.01.34 NOMINATION DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE DE LA MRC DE LA MITIS À TITRE DE DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE pour la Ville de Mont-Joli il est important d'avoir un directeur du service incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a signé l'entente de services relative à la protection contre les incendies et la sécurité civile avec la MRC de la Mitis;

CONSIDÉRANT QUE l'article 2, paragraphe 1 de cette entente permet à la Ville de Mont-Joli de nommer la personne occupant les fonctions de la direction du service incendie à la MRC à la Ville de Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité de nommer le directeur du service incendie de la MRC de La Mitis à titre de directeur du service incendie de la Ville de Mont-Joli comme le permet le protocole d'entente signé entre les parties.

14.01.35 NOMINATIONS AU COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MITIS.

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de nommer madame Danielle Doyer, mairesse et monsieur Georges Jalbert, conseiller du district 3, à siéger au comité de sécurité incendie de la MRC de La Mitis. Monsieur Denis Dubé, conseiller du district no 6, agira à titre de substitut.

14.01.36 AUTORISATION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR YVES DUBÉ AU SERVICE INCENDIE DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Stéphane Dupont appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Yves Dubé à titre de pompier pour le service incendie de la Ville de Mont-Joli.

TRAVAUX PUBLICS

14.01.37 AUTORISATION DE PAIEMENT – POUR LES PLANS TELS QUE CONSTRUITS À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL, DANS LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS VERS ST-JOSEPH-DE-LEPAGE

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche ltée, Groupe-conseil, a présenté les factures 183 671 au montant de 162.42 \$ et 186 050 au montant de 352.65 \$, plus les taxes, dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage, lesdites factures couvrant la période se terminant le 29 novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Roche ltée, Groupe-conseil d'un montant total de 515.07 \$, plus les taxes.

14.01.38 AUTORISATION DE PAIEMENT – FERMETURE DE DOSSIER 2012 ET RÉCEPTION DÉFINITIVE À LA FIRME ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL, DANS LE PROJET DE PROLONGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS VERS ST-JOSEPH-DE-LEPAGE

CONSIDÉRANT QUE la firme Roche ltée, Groupe-conseil, a présenté les factures 183 669 au montant de 1 134.49 \$ et 186 048 au montant de 3 949.59 \$, plus les taxes, dans le projet de prolongement des infrastructures d'aqueduc et d'égouts vers St-Joseph-de-Lepage, lesdites factures couvrant la période se terminant le 29 novembre 2013 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Roche ltée, Groupe-conseil d'un montant total de 5 084.08 \$ plus les taxes.

14.01.39

AUTORISATION DE PAIEMENT – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHÂTEAU LANDRY ET HONORAIRES PROFESSIONNELS EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ

CONSIDÉRANT QUE la firme Beaudet, Faille et Normand, architectes a présenté la facture 13-153 au montant de 1 352 \$, plus les taxes, dans le projet de réfection du Château Landry pour la période se terminant le 30 novembre 2013;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Claude Bélanger appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement à la firme Beaudet, Faille et Normand, architectes d'un montant total de 1 352 \$, plus les taxes.

14.01.40

AUTORISATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO 4 À LA FIRME CONSTRUCTION GIDES APRIL POUR LA RÉFECTION DE L'ENVELOPPE ET RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DU CHÂTEAU LANDRY.

CONSIDÉRANT QUE la firme Construction Gides April a présenté à la firme Beaudet, Faille, Normand architectes, le décompte progressif # 4 concernant le projet de réfection de l'enveloppe et réaménagement intérieur du Château Landry;

CONSIDÉRANT QUE ledit décompte no 4 au montant de 79 370.84 \$ correspond aux travaux complétés en date du 20 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'une retenue contractuelle de 10 % doit être appliquée au présent décompte conformément aux modalités du devis régissant l'adjudication du contrat;

CONSIDÉRANT l'analyse dudit décompte et la recommandation de la firme Beaudet, Faille, Normand architectes, ainsi que du directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement du décompte progressif # 4 à la firme Construction Gides April au montant de 79 370.84 \$, plus les taxes.

14.01.41

AUTORISATION D'APPEL D'OFFRES DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RELOCALISATION ET LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE STATION DE POMPAGE D'EAU BRUTE

CONSIDÉRANT QUE l'état structural de la station de pompage d'eau brute de la Ville de Mont-Joli nécessite une intervention majeure à très court terme;

CONSIDÉRANT QUE pour assurer la sécurité du bâtiment, et plus particulièrement, la continuité de l'alimentation en eau potable de la Ville de Mont-Joli, des travaux sont requis ;

CONSIDÉRANT QUE la réhabilitation du bâtiment existant rétablira la structure à un état sécuritaire, mais ne corrigera pas les déficiences hydrauliques concernant l'inondation du sous-sol;

CONSIDÉRANT QU'une réhabilitation du bâtiment actuel ne garantit pas la longévité de l'ouvrage;

CONSIDÉRANT QUE dans la réhabilitation du bâtiment certains éléments comme les fondations extérieures ne sont pas prévues être reconstruites au complet et pourraient requérir d'autres investissements à court ou moyen terme;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la tenue d'un appel d'offres de services professionnels pour la relocalisation et la construction d'une nouvelle station de pompage d'eau brute, dans le but de corriger les déficiences hydrauliques et structurales. De plus, la station de pompage d'eau brute sera dotée d'équipements neufs qui seront au début de leur vie utile, ce qui évitera d'éventuels investissements à court ou moyen terme.

14.01.42 ADJUDICATION D'UN MANDAT AU SERVICE DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MITIS POUR LA PRÉPARATION D'UN APPEL D'OFFRES AFIN DE PROCÉDER À UNE ANALYSE DE L'ÉTAT DES CONDUITES PLUVIALES DU RUISSEAU LEBRUN

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité de procéder à l'adjudication d'un mandat au service de génie civil de la MRC de La Mitis pour la préparation d'un appel d'offres afin de procéder à une analyse de l'état des conduites pluviales du ruisseau Lebrun, et ce, au coût de 2 200\$ plus les taxes.

URBANISME

14.01.43 RATIFICATION D'UN MANDAT À MONSIEUR NELSON BANVILLE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE DANS LE DOSSIER DU 1446, RUE BLANCHETTE

Cet item est retiré.

14.01.44 CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME FRANCINE FOURNIER POUR LE 102-104-106, AVENUE DOUCET

CONSIDÉRANT QUE madame Francine Fournier a déposé une demande de dérogation mineure au CCU pour sa propriété du 102-104-106, avenue Doucet suite à une demande de lotissement quant à la vente d'une bande de terrain à la propriété voisine;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette vente, la largeur du terrain sera de 18,29 mètres au lieu de 20 mètres comme prescrit à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT QU'il existe des cas similaires situés tout près de la propriété de madame Fournier;

CONSIDÉRANT QU'aucun préjudice sérieux n'est causé aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) émise lors de la rencontre du 25 novembre 2013;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du mercredi 4 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Claude Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par madame Francine Fournier pour sa résidence du 102-104-106, avenue Doucet.

14.01.45

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR MARIO DIONNE POUR LE 1134-1136, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE monsieur Mario Dionne a déposé une demande de dérogation mineure au CCU pour sa propriété du 1134-1136, boulevard Jacques-Cartier afin de régulariser une marge latérale;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de localisation préparé par monsieur Claude Vézina, arpenteur-géomètre, indique que la marge de la ligne latérale est de 0,89 mètre à l'avant au lieu de 2 mètres et de 0,71 mètre à l'arrière au lieu de 2 mètres tel que prescrit à la réglementation;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est construit depuis 1978 et que le propriétaire ne désire pas déplacer son bâtiment;

CONSIDÉRANT QU'aucun préjudice sérieux n'est causé aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) émise lors de la rencontre du 25 novembre 2013;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du mercredi 4 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Stéphane Dupont et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Mario Dionne pour le 1134-1136, boulevard Jacques-Cartier.

14.01.46

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR RÉMI BÉLANGER, POUR LE 93, AVENUE PIERRE-NORMAND

CONSIDÉRANT QUE monsieur Rémi Bélanger a déposé une demande de dérogation mineure au CCU pour sa propriété du 93, avenue Pierre-Normand, afin de régulariser une marge de recul avant de sa propriété ainsi que la marge latérale de son garage;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de localisation préparé par monsieur Christian Couillard, arpenteur-géomètre, indique que la marge de recul avant est de 4,87 mètres au lieu de 6 mètres et la marge latérale du garage est de 0,27 mètre au lieu de 1 mètre;

CONSIDÉRANT QU'aucun préjudice sérieux n'est causé aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) émise lors de la rencontre du 9 décembre 2013;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du mercredi 18 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Rémi Bélanger, pour le 93, avenue Pierre-Normand.

14.01.47

CONSULTATION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA SUCCESSION DE MADAME THÉRÈSE PELLETIER, POUR LE 1446, RUE BLANCHETTE

CONSIDÉRANT QUE la succession de madame Thérèse Pelletier a déposé une demande de dérogation mineure au CCU pour la propriété du 1446, rue Blanchette afin de régulariser une marge latérale de la remise ainsi que la largeur de l'emprise de la rue;

CONSIDÉRANT QUE le certificat de localisation préparé par monsieur Nelson Banville, arpenteur-géomètre, indique que la marge latérale de la remise n'est pas conforme à la réglementation en vigueur ainsi que la largeur de l'emprise de la voie de circulation;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est située sur un coin de rue et qu'il y a deux marges de recul avant;

CONSIDÉRANT QU'il y a un empiètement de la part de la Ville de Mont-Joli sur le terrain appartenant à la succession de madame Thérèse Pelletier au coin de la rue Blanchette et de l'avenue du Transfert;

CONSIDÉRANT QUE la remise ainsi que la clôture appartenant à la succession de madame Pelletier empiètent sur l'emprise de la rue Beaudet;

CONSIDÉRANT QU'il y aura un échange de terrains entre les parties;

CONSIDÉRANT QU'aucun préjudice sérieux n'est causé aux propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) émise lors de la rencontre du 9 décembre 2013;

CONSIDÉRANT l'avis public paru dans le Journal l'Information en date du mercredi 18 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'oppose à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Stéphane Dupont appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que le conseil accepte la demande de dérogation mineure déposée, par la succession de madame Thérèse Pelletier, en acceptant une marge latérale de 1 mètre au lieu de 6 mètres pour la remise, la largeur de l'emprise de la voie de circulation sera de 13,46 mètres au lieu de 15 mètres sur l'avenue du Transfert.

14.01.48

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

14.01.49

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Roger Boudreau se questionne sur le point 14.01.34 et se demande pourquoi on ne nomme pas monsieur Johnathan Brunet.

Madame Doyer répond qu'il s'agit d'une résolution type qui pourra viser tout nouveau directeur régional.

14.01.50

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 9 h 12, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Danielle Doyer
Mairesse

Joël Harrisson
Greffier